



# ***DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010***

Le Conseil Municipal est à nouveau invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif. Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi (Art L.2312-1 et suivants du CGCT) ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

C'est l'occasion pour les membres du conseil municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Comme pour l'an passé, le DOB se tiendra en novembre, afin de permettre l'adoption du budget primitif 2010 dès le mois de décembre 2009.

LE PRESENT DOCUMENT INTRODUCTIF AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) PRESENTERA SUCCESSIVEMENT :

- 1 – Rappels sur la présentation du budget
- 2 - Le contexte budgétaire national
- 3 - Analyse de la situation financière et fiscale de la commune d'AVON : données générales, sections de fonctionnement et d'investissement, endettement, fiscalité
- 4 – Présentation des priorités du budget primitif 2010 de la commune

## ***1 – RAPPEL SUR LA PRESENTATION DU BUDGET***

Préparé par l'exécutif et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité locale, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante (budget supplémentaire, décisions modificatives).

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalent les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année.

Par exemple en dépenses : les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune, les frais de personnel, les frais de gestion (fluides, ...), les autres charges de gestion courante (participation aux structures intercommunales, subventions aux associations...), les frais financiers (intérêts des emprunts), les amortissements et les provisions.

En recettes, les produits locaux (recettes perçues par les usagers : cantine, prestations jeunesse et sport, spectacles, crèche, concessions de cimetières, droits de stationnement...), les recettes fiscales provenant des impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières), les dotations de l'Etat comme la DGF et les participations provenant d'autres organismes ou collectivités locales (Région, Département).

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou des travaux

nouveaux (construction d'un nouvel équipement). Parmi les recettes d'investissement, on trouve généralement les recettes destinées au financement des dépenses d'investissement comme les subventions d'investissement, la Dotation Globale d'Équipement, les emprunts, le produit de la vente du patrimoine...

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Ainsi, la capacité d'autofinancement est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent alimente la section d'investissement en recettes.

Lorsqu'une collectivité locale souhaite réaliser des dépenses nouvelles d'investissement (construction d'un nouvel équipement, achat de terrains...), elle peut les financer :

- en obtenant des subventions d'équipement qui couvriront une partie des dépenses
- en recourant à l'emprunt,
- en ayant recours à l'autofinancement donc en réalisant des économies sur les dépenses de fonctionnement ou en augmentant les recettes de fonctionnement (augmentation des impôts, augmentation des produits perçus par les usagers).

## ***2 - LE CONTEXTE BUDGETAIRE NATIONAL***

L'année 2009 se caractérise pour le secteur local par :

- un net repli des recettes au titre des droits de mutation, résultant de la dégradation des marchés de l'immobilier ancien
- une faible progression des dotations de fonctionnement versées par l'Etat (+0,8 %)
- un rebond sensible de la pression fiscale : + 3.6 % sur les taux, toutes taxes et toutes collectivités locales confondues, dans un contexte où les bases progressent à un rythme soutenu. Le produit des 4 taxes devrait s'établir à 69,2 milliards d'Euros soit une hausse de 6,8 %.
- Une évolution moins soutenue des dépenses de gestion
- Un tassement de l'épargne brute sous l'impact de la hausse des frais financiers
- Un léger repli des dépenses d'investissement, dans un contexte de ralentissement des coûts. Le dispositif de remboursement anticipé de la TVA et la volonté des élus locaux de soutenir l'activité des entreprises du BTP atténuent le repli postélectoral initialement attendu.
- Une réduction du recours à l'endettement (5,5 milliards contre 8,4 en 2008) grâce aux 2,5 milliards de TVA remboursés par l'Etat par anticipation pour faciliter le financement des investissements. Le stock de la dette atteindrait ainsi 6,8 % du PIB.

## LES PERSPECTIVES POUR 2010 :

- L'hypothèse de croissance retenue pour la préparation de la Loi de Finances 2010 est de +0,75 %. Le projet de loi de finances 2010 présenté vise à accompagner et conforter la sortie de crise et engager une réforme en profondeur de la structure de la fiscalité.
- La progression des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales de 1,2 % si on tient compte du Fonds de Compensation de la TVA, et de + 0,6 % hors FCTVA. Cette augmentation est identique à l'évolution des dépenses de l'Etat, alignée sur la prévision d'inflation retenu pour 2010 (1,2 %).
- L'instauration de la Taxe carbone qui devrait être applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. L'objectif est de réduire la consommation des énergies émettrices de gaz à effet de serre, comme le CO<sub>2</sub>, responsables du réchauffement climatique. La taxation des activités les plus polluantes permettra de donner un prix au carbone afin d'inciter les ménages et les entreprises à modifier leurs comportements. Cette taxe représentera respectivement 4,11 centimes et 4,52 centimes par litre de carburant du prix du super et du diesel (hors TVA) et 0,35 centimes par KWh de gaz.
- La suppression de la Taxe Professionnelle alors qu'elle constitue la principale imposition locale à la charge des entreprises et est une ressource essentielle pour l'ensemble des collectivités locales et des EPCI (la TP représentait 43,9 % du produit des 4 taxes locales en 2008). Elle est remplacée par une Contribution Economique Territoriale (CET) composée d'une Cotisation Locale d'Activité (CLA) assise sur les bases foncières, et d'une Cotisation Complémentaire (CC) assise sur la valeur ajoutée. La somme de cette cotisation supplémentaire et de la part foncière sera plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée. Des mesures d'aménagement spécifiques sont prévues pour éviter de pénaliser certaines entreprises. Au total la réforme proposée se traduirait par une baisse d'impôt d'environ 5,8 milliards d'Euros par an pour les entreprises, soit 23 % de la charge de la TP. La réforme entrera en vigueur en deux temps : dès 2010 pour les entreprises, en 2011 pour les collectivités.

Conformément aux obligations découlant du principe d'autonomie financière garanti par l'article 72-2 de la Constitution, le projet de Loi de Finances prévoit une compensation du manque à gagner correspondant à la suppression de la TP, en affectant des recettes de substitution principalement fiscales à chaque catégorie de collectivité territoriale. Toutefois, la réforme ne produirait ses premiers effets concrets sur le financement des collectivités qu'en 2011. Le Gouvernement propose que 2010 soit une année neutre pour les collectivités

locales afin de leur permettre de bénéficier l'an prochain des recettes qu'elles auraient perçues en l'absence de réforme de la TP. Dans cet intervalle, l'Etat compenserait afin de garantir la stabilité absolue des ressources des collectivités.

- Le projet de loi relatif à la réforme des collectivités territoriales prévoit :
  - la rénovation de l'exercice de la démocratie locale par la création de conseillers territoriaux, la désignation des délégués communautaires au suffrage universel direct et une nouvelle composition des conseils communautaires,
  - l'adaptation des structures à la diversité des territoires, à travers la création des métropoles, des pôles métropolitains, des communes nouvelles ainsi que le regroupement des départements et des régions,
  - la clarification des compétences des collectivités territoriales dont il fixe les principes généraux,
  - le développement et la simplification de l'intercommunalité, notamment l'achèvement de la couverture totale du territoire par les communautés, la rationalisation des périmètres, la réduction du nombre des syndicats et le renforcement des compétences des communautés.

Des dispositions concernent directement les communes et les structures intercommunales :

- l'institution de l'élection au suffrage universel direct des élus communautaires, dès les prochaines élections municipales de 2014, et en conséquence l'abaissement du seuil du scrutin de liste pour l'élection des conseillers municipaux aux communes de 500 habitants et plus et la fixation dans la loi le nombre et la répartition des sièges entre les communes au sein des conseils communautaires ;
- la création d'une nouvelle catégorie d'EPCI, la métropole, qui comprend au moins 450 000 hab. Elle bénéficie de compétences élargies par rapport aux communautés urbaines et perçoit la totalité de la fiscalité locale et des dotations de l'Etat sur son territoire ;
- l'institution d'un nouveau syndicat mixte : le pôle métropolitain, composé de communautés formant un ensemble de plus de 450 000 habitants dont une compte plus de 200 000 habitants, il a vocation à intervenir en faveur du développement urbain ;
- la création d'une nouvelle procédure de fusion de communes donnant naissance à une unique collectivité territoriale, la « commune nouvelle », en lieu et place de deux ou plusieurs communes contiguës, à l'échelle ou non d'une communauté. La commune nouvelle peut être divisée en « communes déléguées », lesquelles disposent d'un maire délégué, et, éventuellement, d'un conseil. Les communes

déléguées ont les mêmes attributions que les arrondissements de Paris-Lyon-Marseille. La création de commune nouvelle bénéficie d'une incitation financière au travers de la DGF ;

- l'institution d'une procédure de regroupement de départements et de régions ;
- la fixation des grands principes de répartition des compétences entre les collectivités territoriales et des concours financiers entre elles ;

Un titre entier du projet de loi vise à consolider l'intercommunalité à fiscalité propre en prévoyant :

=> d'achever la couverture totale du territoire et de rationaliser les périmètres des communautés existantes en imposant, avant le 31 décembre 2011, l'élaboration de schémas départementaux de la coopération intercommunale, qui serviront de cadre de référence en 2012 à toutes créations ou modifications d'EPCI, et de conférer au Préfet des pouvoirs exorbitants lui permettant en 2013 d'imposer seul la création, la modification de périmètre ou la fusion de communautés ;

=> de simplifier la procédure de fusion de communautés, en levant le blocage des conseils communautaires et en assouplissant les conditions d'intégration des communes membres d'autres communautés au projet de fusion ;

=> de réduire le nombre des syndicats intercommunaux et mixtes, en renforçant les pouvoirs du préfet pendant deux ans (2012 et 2013) pour faciliter leur dissolution, l'évolution de leur périmètre ou leur fusion et en créant une procédure de fusion de syndicats intercommunaux et mixtes « fermés » ;

=> de supprimer la possibilité de créer de nouveaux « pays » au sens de la loi du 4 février 1995 ;

=> d'étendre les compétences des communautés, en transférant automatiquement certaines attributions de police du maire au président de communauté et en assouplissant les conditions de transfert de nouvelles compétences et la définition de l'intérêt communautaire ;

=> de renforcer les dispositifs de mutualisation entre les communautés et leurs membres en sécurisant les mises à disposition de services existantes, en instituant un nouveau régime de gestion unifiée du personnel et en permettant la mutualisation des biens ;

=> de permettre la territorialisation de la DGF et l'unification communautaire des taxes ménages.

### ***3 – ANALYSE FINANCIERE ET FISCALE D'AVON : données générales, sections fonctionnement et investissement, endettement, fiscalité***

#### **DONNEES GENERALES :**

Les ratios budgétaires présentés dans le tableau ci-après mis à jour chaque année permettent de situer la commune d'AVON par rapport aux communes de métropole et d'Ile de France. Ces comparaisons s'effectuent sur la base des données 2008 disponibles sur les sites du Ministère de l'Economie et des Finances (DGI) et du Ministère de l'Intérieur (DGCL).

Les constats déjà effectués lors des précédents DOB perdurent : la Commune d'AVON dispose toujours de recettes réelles de fonctionnement plus faibles que les communes de strate équivalente appartenant à une communauté de communes à Taxe Professionnelle Unique (932 € par avonnais contre 1 199 € par habitant d'une commune 10 – 20000 hab).

Cette faiblesse des recettes est due à AVON, à un potentiel financier (potentiel fiscal auquel on ajoute la dotation forfaitaire de DGF) qui reste inférieur à la moyenne en raison d'une faiblesse des bases fiscales. Ceci entraîne une limitation des dépenses de gestion courante (864 € par avonnais contre 1 088 € par habitant pour les communes de la strate) afin de préserver la capacité d'autofinancement indispensable à la réalisation d'investissements.

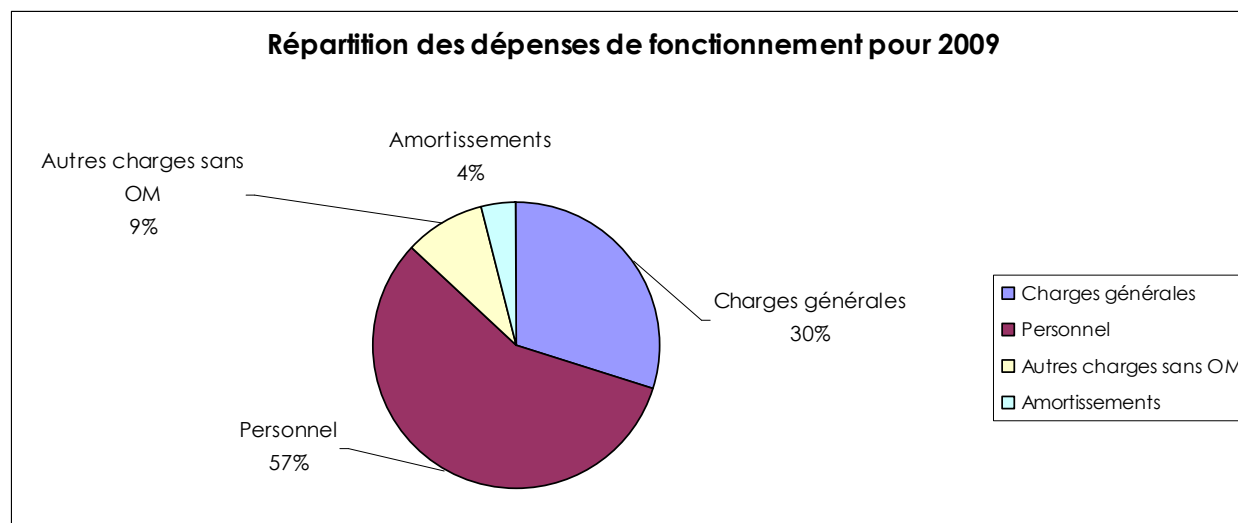
<b>Opérations de fonctionnement</b>	<b>En milliers d'Euros</b>	<b>Euros par habitant (avec population = 14 362 habs)</b>	<b>Moyenne de la strate (par habitant)</b>	<b>Ratio de structure</b>	<b>Ratio Moyen de la strate</b>
Total des recettes de fonctionnement (A)	13 382	932	1 199	% des recettes	
Dont impôts locaux	6 658	464	410	49,75 %	34,18 %
Dont autres impôts et taxes	751	52	76	5,61 %	6,31 %
Dont Dotation Globale de Fonctionnement	3 295	229	231	24,62 %	19,65 %
TOTAL des dépenses de fonctionnement (B)	12 410	864	1 088	% des dépenses	
Dont charges de personnel	7 319	510	572	58,98 %	52,55 %
Dont Achat et charges externes	3 208	223	252	25,85 %	23,11 %
Dont charges financières	218	15	41	1,76 %	3,76 %
Dont contingents	66	5	31	0,53 %	2,87 %
Dont subventions versées	976	68	94	7,87 %	8,63 %
RESULTAT COMPTABLE (R= A-B)	972	68	111	/	/
<b>Eléments de fiscalité</b>				<b>Taux</b>	<b>Taux moyen</b>
Potentiel fiscal	8 645	583	763	/	/
Produits foncier bâti	3 938	274	230	24,28 %	21,95 %
Produits foncier non bâti	17	1	5	45,65 %	56,70 %
Produits taxe d'habitation	2 655	185	173	14,70 %	15,29%

<b>Opérations d'investissement</b>	<b>En milliers d'Euros</b>	<b>Euros par habitant (population = 14 362 habs)</b>	<b>Moyenne de la strate (par habitant)</b>	<b>Ratio de structure</b>	<b>Ratio Moyen de la strate</b>
TOTAL des recettes d'investissement (C)	2 800	195	477	% des recettes	
Dont emprunts bancaires et dettes assimilées	600	42	115	21,43 %	24,19 %
Dont subventions reçues	99	7	64	3,52 %	13,52 %
Dont FCTVA	381	27	40	13,62 %	8,40 %
TOTAL des dépenses d'investissement (D)	3 262	227	461	% des dépenses	
Dont dépenses d'équipement	2 473	172	320	75,83 %	69,47 %
Dont remboursement d'emprunt et dettes assimilées	663	46	88	20,32 %	19,19 %
Dont charges à répartir	0	0	0	0 %	0 %
BESOIN OU CAPACITE DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (E= D-C)	462	32	-16		
RESULTAT D'ENSEMBLE (=R-E)	511	36	127		
AUTOFINANCEMENT				% des recettes de fonctionnement	
Excédent brut de fonctionnement	1 316	92	185	9,83 %	15,41 %
Capacité d'autofinancement (CAF)	1 218	85	149	9,10 %	12,42 %
CAF nette du remboursement en capital des emprunts	555	39	60	4,15 %	5,04%
ENDETTEMENT				% des recettes de fonctionnement	
Encours total de dette au 31.12.08	5 405	376	951	40,39 %	79,28 %
Annuité de la dette	881	61	128	6,58%	10,67 %
Avances du Trésor au 31.12.2008	0	0	0		
FONDS DE ROULEMENT	164	11	122		

## SECTION DE FONCTIONNEMENT :

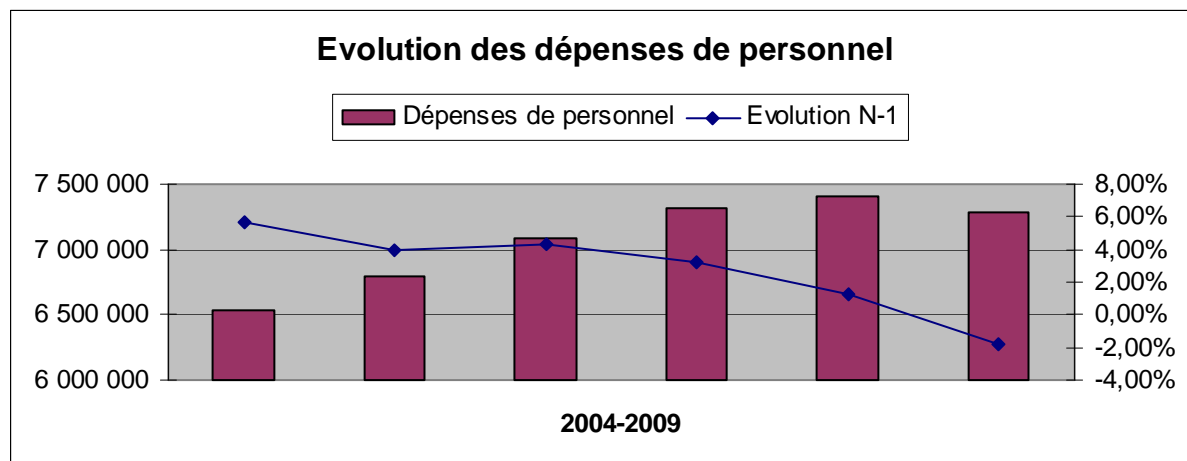
### EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2001 :

Chapitre	DEPENSES	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Prévision 2009 (BP+BS+DM)	Part de chaque chapitre en 2009
011	Charges générales	2 735 653	2 602 995	2 652 010	2 678 061	3 005 337	3 047 042	3 333 400	3 256 081	3 831 531	29,97%
012	Personnel	5 518 188	5 857 583	6 185 055	6 539 545	6 795 662	7 090 738	7 318 223	7 414 173	7 280 868	56,95%
65	Autres charges sans OM	1 163 473	1 267 356	1 091 752	1 064 964	1 091 859	1 125 615	1 126 752	1 225 322	1 189 241	9,30%
68	Amortissements	201 886	241 800	265 945	262 485	270 812	261 477	266 614	305 895	482 961	3,78%
TOTAUX		9 619 200	9 969 734	10 194 762	10 545 055	11 163 670	11 524 872	12 044 989	12 201 471	12 784 601	100%



## FOCUS SUR LES DEPENSES DE PERSONNEL :

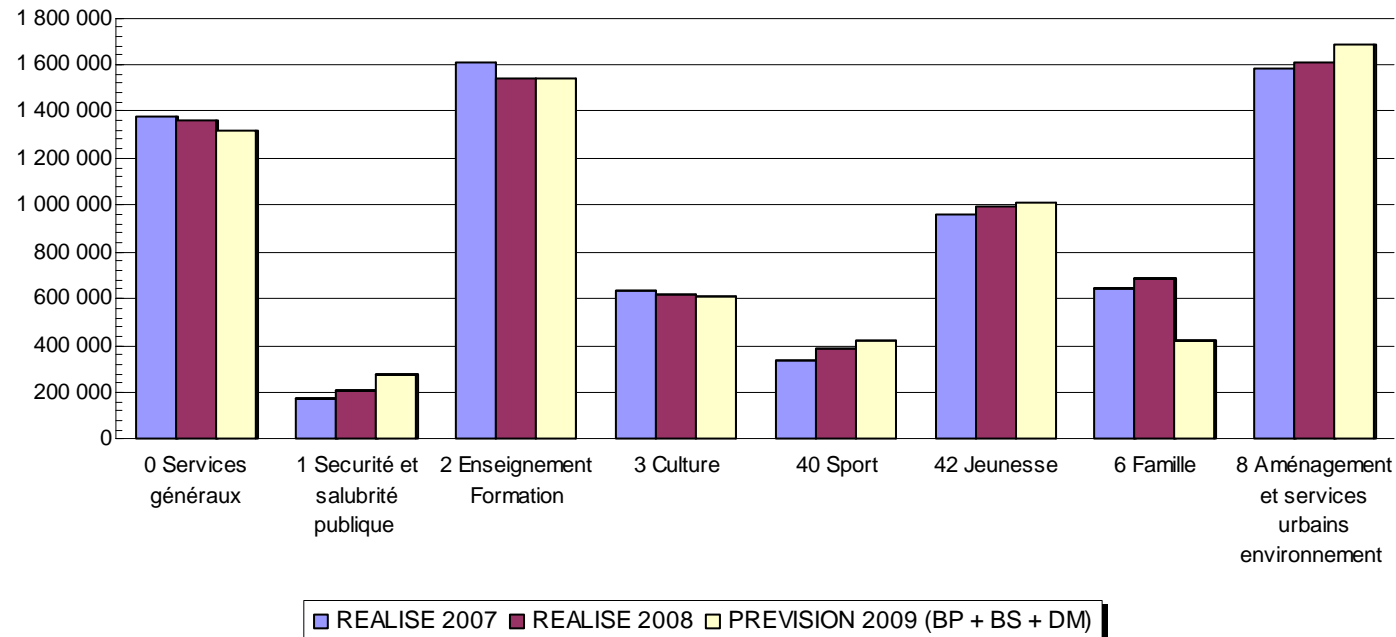
### EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL :



### DEPENSES DE PERSONNEL REPARTIES PAR FONCTION DEPUIS 2007

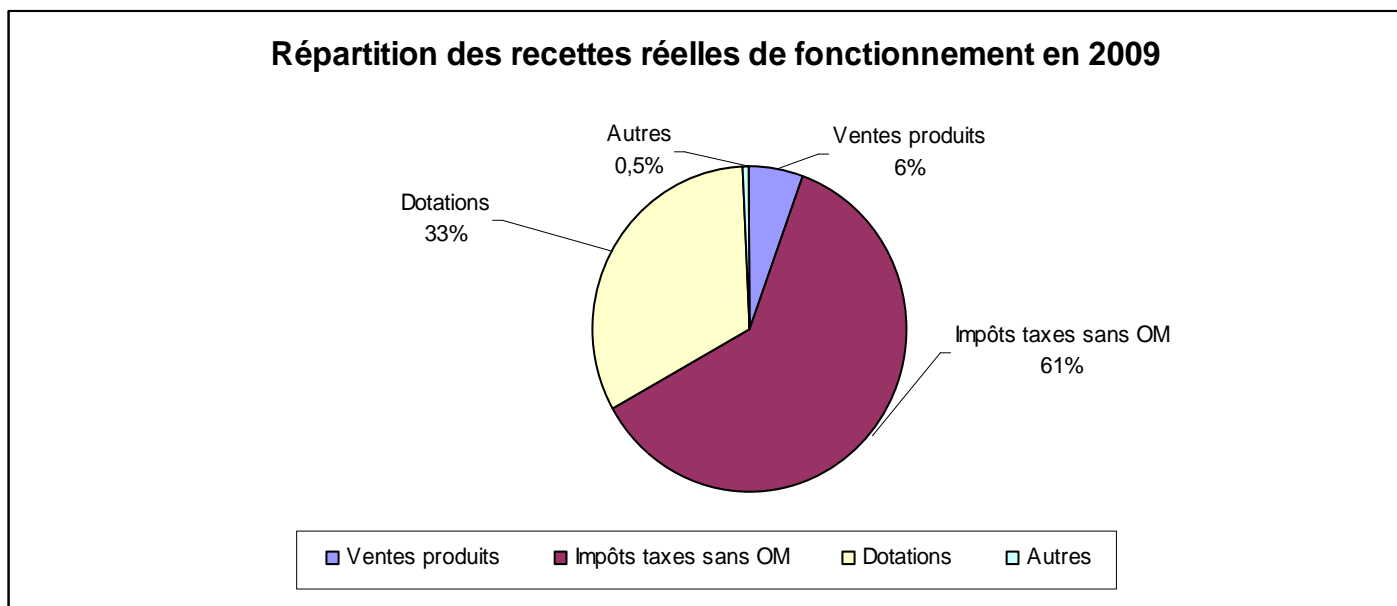
Fonction	REALISE 2007	REALISE 2008	PREVISION 2009 (BP + BS + DM)	% de variation 2008-2009
0 Services généraux	1 377 388	1 358 315	1 317 079	-3,04%
1 Sécurité et salubrité publique	177 766	208 721	274 310	31,42%
2 Enseignement Formation	1 605 363	1 543 161	1 541 966	-0,08%
3 Culture	635 719	622 331	606 382	-2,56%
40 Sport	340 648	392 308	421 844	7,53%
42 Jeunesse	956 973	995 895	1 008 831	1,30%
6 Famille	641 630	687 634	425 492	-38,12%
8 Aménagement et services urbains environnement	1 582 735	1 605 806	1 684 964	4,93%
<b>TOTAL</b>	<b>7 318 223</b>	<b>7 414 173</b>	<b>7 280 868</b>	<b>-1,80%</b>

### Répartition des dépenses de personnel par fonction 2007-2009



**EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2001 :**

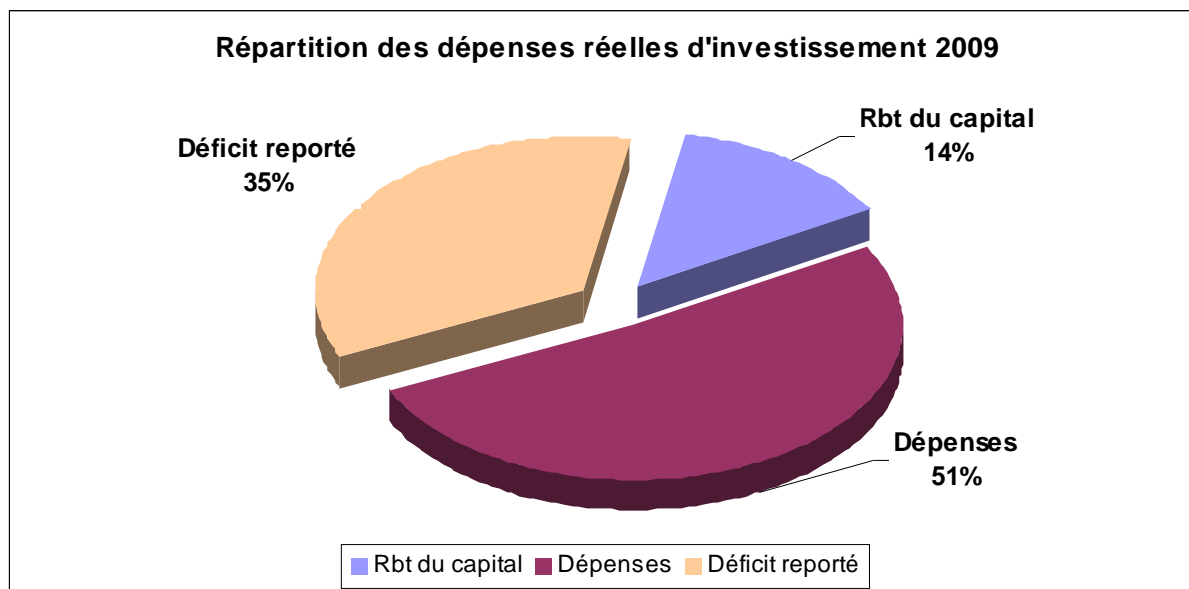
Chapitre	RECETTES	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Prévision 2009 (BP+BS+DM)	Part de chaque chapitre en 2009
70	Ventes produits	546 951	564 889	741 709	777 823	763 441	742 020	778 239	663 921	754 285	5,64%
73	Impôts taxes sans OM	6 323 928	6 793 512	6 872 151	6 980 899	7 190 801	7 498 134	7 698 997	7 917 503	8 147 845	60,93%
74	Dotations	4 133 550	4 228 921	4 293 724	4 220 361	4 379 017	4 413 478	4 524 549	4 457 217	4 404 359	32,93%
75	Autres	109 007	103 740	83 819	70 813	67 142	57 556	60 719	77 795	66 566	0,50%
	<b>TOTAUX</b>	<b>11 113 436</b>	<b>11 691 062</b>	<b>11 991 403</b>	<b>12 049 896</b>	<b>12 400 401</b>	<b>12 711 188</b>	<b>13 062 504</b>	<b>13 116 436</b>	<b>13 373 055</b>	<b>100%</b>



**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

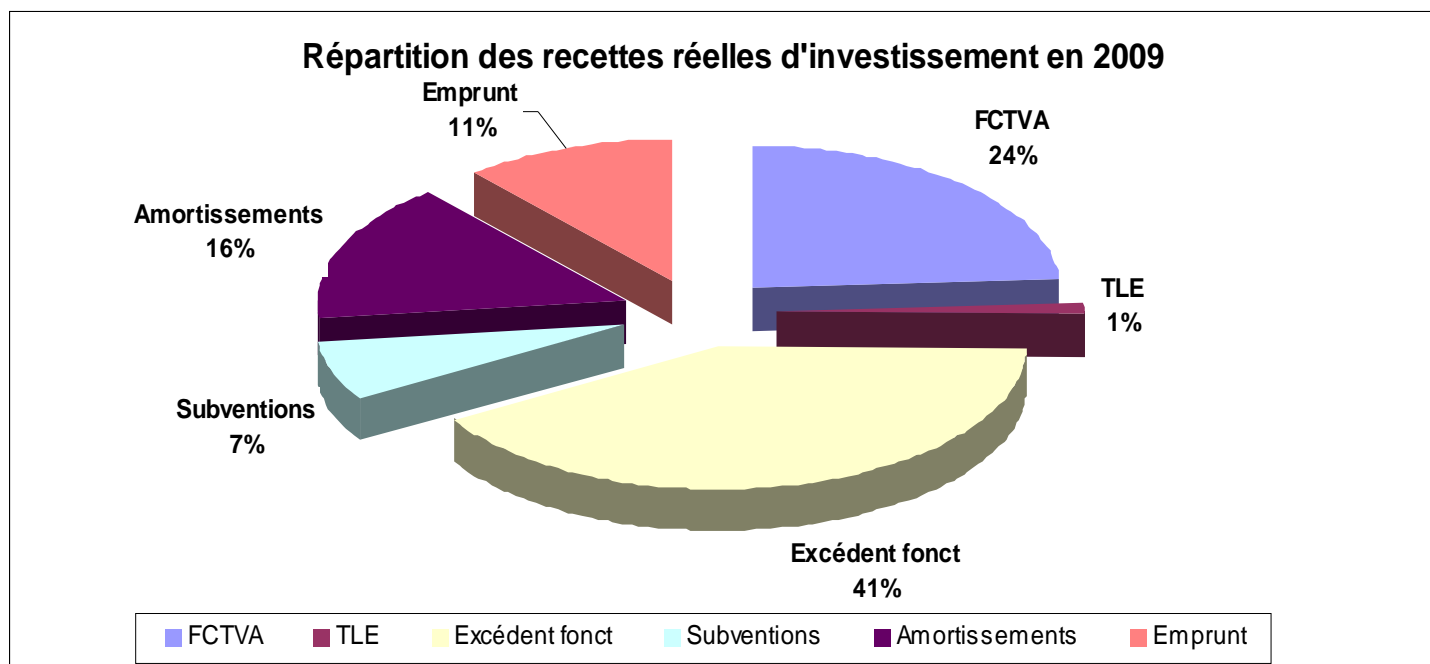
**EVOLUTION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Chapitre	DEPENSES	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Prévision 2009 (BP+BS+DM)	Part de chaque chapitre
16	Rbt du capital	878 345	970 184	985 589	915 632	770 547	790 234	586 061	662 690	541 549	13,75%
20 à 23	Dépenses	2 202 105	1 269 847	1 958 698	2 450 567	1 957 207	2 831 537	2 845 847	2 453 794	2 031 578	51,60%
001	Déficit reporté	1 415 122	1 149 592	679 673	938 739	1 589 278	213 855	1 744 013	902 587	1 364 176	34,65%
	<b>TOTAUX</b>	<b>4 495 572</b>	<b>3 389 623</b>	<b>3 623 960</b>	<b>4 304 938</b>	<b>4 317 032</b>	<b>3 835 626</b>	<b>5 175 921</b>	<b>4 019 071</b>	<b>3 937 303</b>	<b>100%</b>

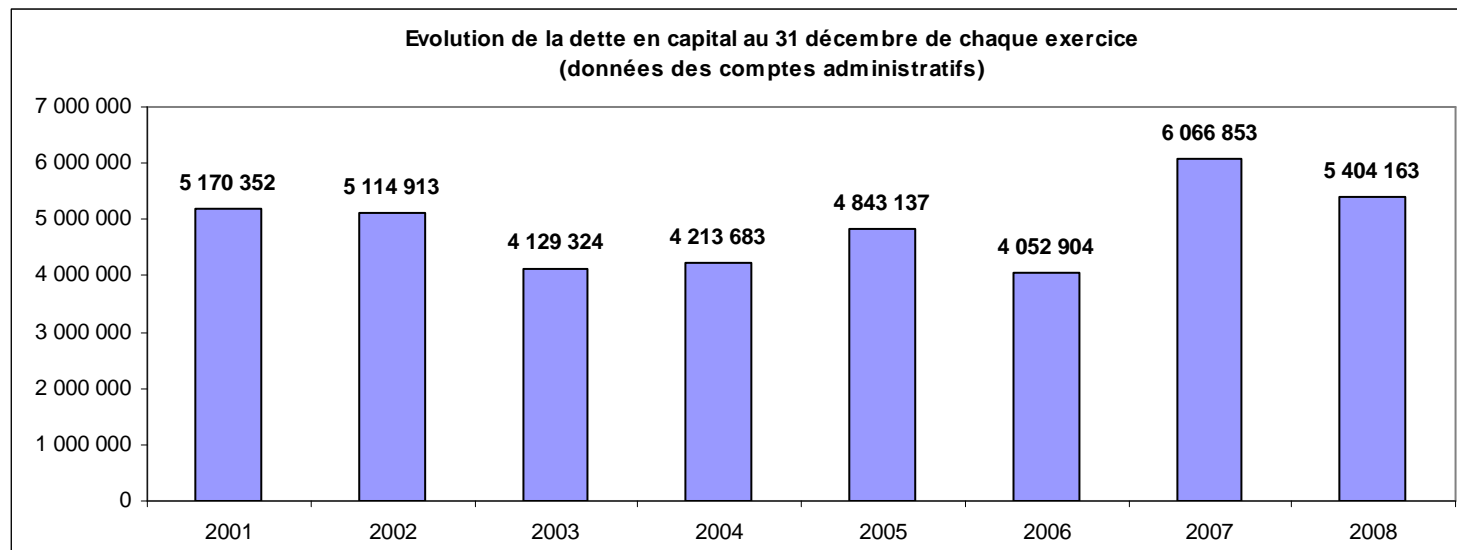


**EVOLUTION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

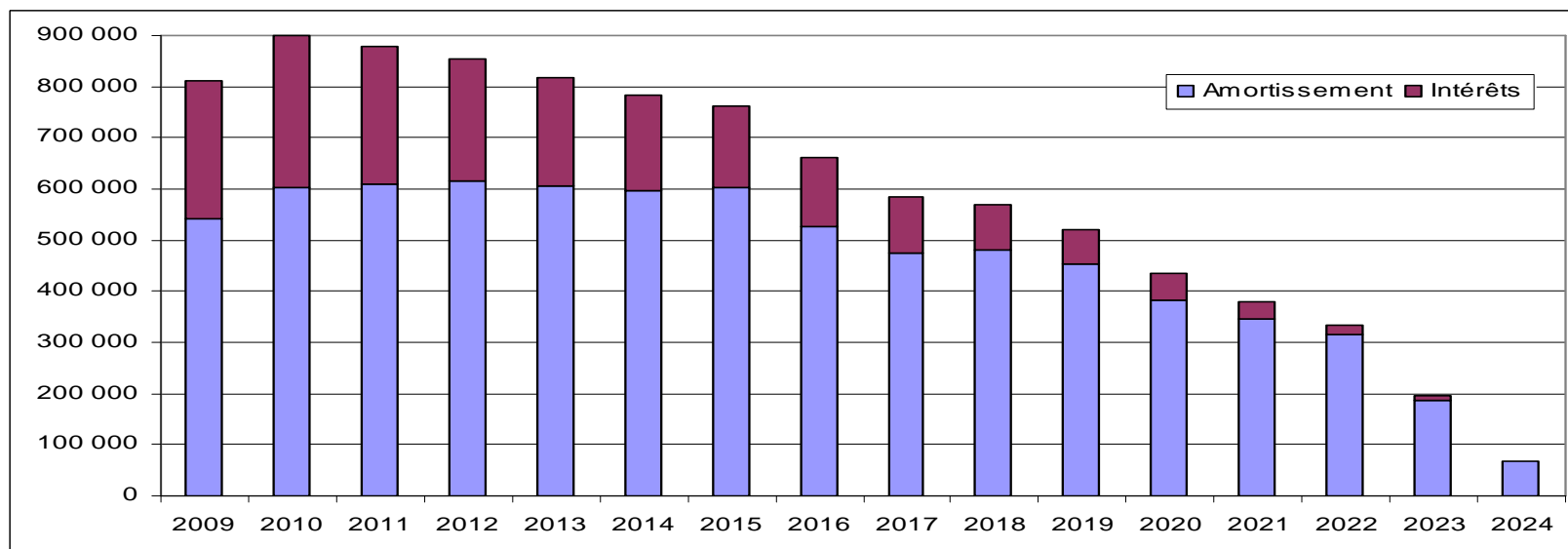
RECETTES	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Prévision 2009 (BP+BS+DM)	Part de chaque chapitre
FCTVA	116 544	601 666	328 436	119 181	282 839	359 344	274 694	381 335	729 676	23,91%
TLE	48 359	28 222	20 262	68 057	45 793	52 879	65 968	53 571	45 272	1,48%
Excédent fonct	1 771 676	1 252 384	1 437 443	1 211 586	1 563 648	690 882	1 178 788	1 201 481	1 249 756	40,95%
Subventions	251 060	251 468	57 033	595 319	331 373	204 153	422 491	98 260	201 781	6,61%
Amortissements	201 886	241 800	265 945	262 485	270 812	261 477	266 614	305 895	482 739	15,82%
Emprunt	914 746	0	500 000	500 000	900 000	500 000	2 000 000	600 000	342 753	11,23%
<b>TOTAUX</b>	<b>3 304 271</b>	<b>2 375 540</b>	<b>2 609 119</b>	<b>2 756 628</b>	<b>3 394 465</b>	<b>2 068 735</b>	<b>4 208 555</b>	<b>2 640 542</b>	<b>3 051 977</b>	<b>100,00%</b>



## EVOLUTION DE LA DETTE :



## **EXTINCTION DE LA DETTE**



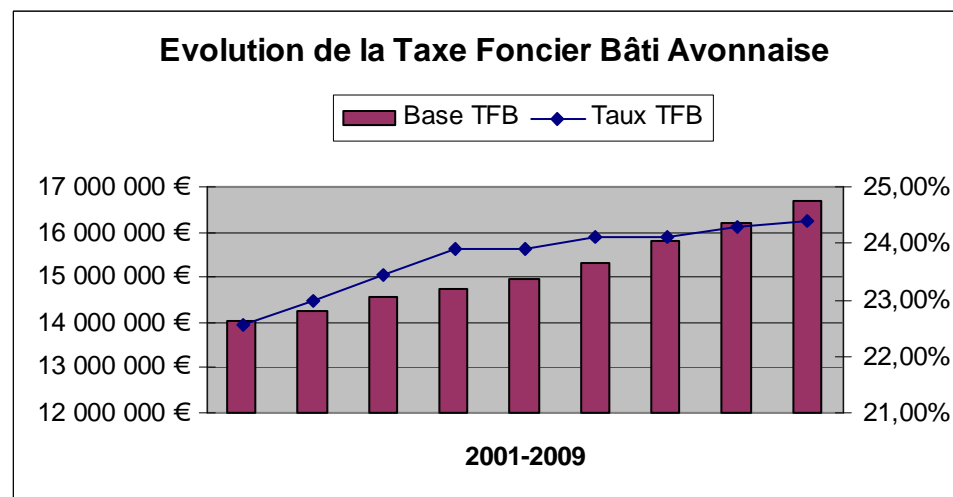
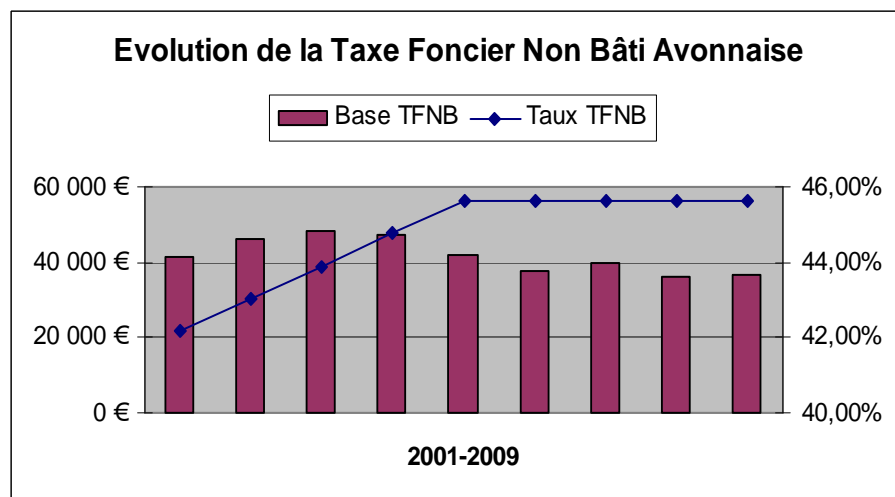
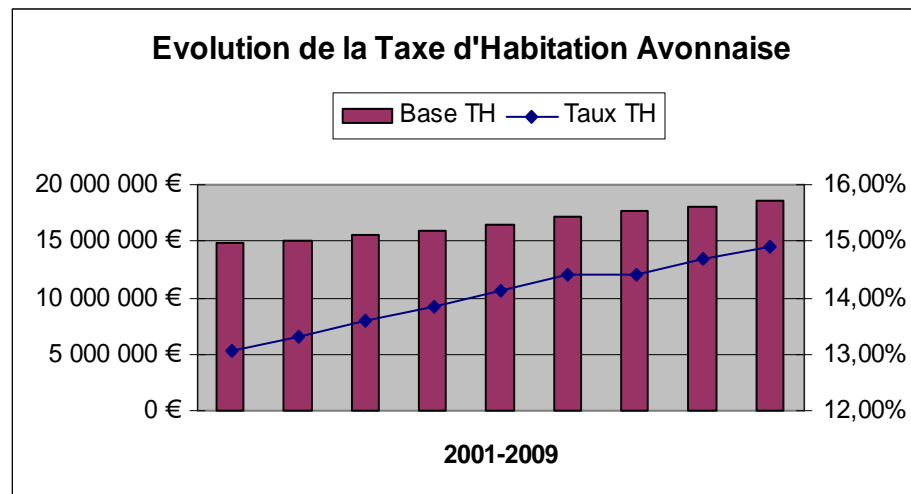
EVOLUTION DE LA FISCALITE :

		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Prévisionnel 2009	Variation 2008-2009	ratios par habitant à AVON en 2009
<b>TH</b>	Base	14 817 139 €	14 972 000 €	15 557 696 €	16 006 002 €	16 504 424 €	17 187 867 €	17 658 970 €	18 050 667 €	18 562 000 €	2,80 %	1271,54 €
	taux	13,06%	13,32%	13,58%	13,85%	14,13%	14,410%	14,410%	14,70 %	14,92 %	1,50 %	
	Produit	1 935 118 €	1 994 270 €	2 112 735 €	2 216 070 €	232 075 €	2 476 772 €	2 544 657 €	2 654 242 €	2 764 500 €	4,34 %	189,71 €
<b>TFB</b>	Base	14 043 266 €	14 263 000 €	14 549 774 €	14 758 880 €	14 973 043 €	15 315 692 €	15 814 496 €	16 219 460 €	16 693 000 €	2,93%	1 143,51 €
	taux	22,54%	22,99%	23,45%	23,92%	23,92%	24,10%	24,10%	24,28%	24,40 %	0,50%	
	Produit	3 165 352 €	3 279 064 €	3 411 922 €	3 530 276 €	383 552 €	3 691 082 €	3 811 293 €	3 937 717 €	4 070 000 €	3,43 %	279,02 €
<b>TFNB</b>	Base	41 164 €	46 300 €	48 524 €	47 286 €	42 059 €	7 359 €	40 044 €	36 176 €	36 600 €	-0,32 %	2,51€
	taux	42,19%	43,03%	43,88%	44,76%	45,65%	45,65%	45,65%	45,65 %	45,65 %	0,00%	
	Produit	17 367 €	19 923 €	21 292 €	21 165 €	19 200 €	17 283 €	18 280 €	16 761 €	16 708 €	-0,32 %	1,14 €
<b>Total produit</b>		<b>5 117 838 €</b>	<b>5 293 257 €</b>	<b>5 545 949 €</b>	<b>5 67 511 €</b>	<b>5 932 827 €</b>	<b>6 185 136 €</b>	<b>6 374 230 €</b>	<b>6 607 200 €</b>	<b>6 859 250 €</b>	<b>3,79 %</b>	<b>469,88 €</b>

Il est rappelé comme chaque année que la Commune d'AVON ne dispose plus que de 3 taxes sur les ménages (TH, TFB, TFNB) la taxe professionnelle étant depuis 2001 perçue par la C.C.F.A.

Le produit fiscal sur les ménages était de 6 859 250 € en 2009 (produit voté) contre 6 608 720 € en 2008 (+3,79 % du produit par rapport à 2008 contre +3,68 % entre 2007/2008). Cette très légère augmentation du produit perçu s'explique par une augmentation des taux d'imposition votés en 2009 (+ 1,5 % pour TH et +0,5 % pour la taxe foncière bâti) et par une faible progression des bases (+ 2,80% en TH, +2,9% en TFB mais - 0.32 % en TFNB). Les bases d'imposition avonnaises restent par ailleurs inférieures à celles constatées dans les autres communes de 10 000 / 20 000 habitants en Ile de France.

En 2009, le produit d'impôts par avonnais reste inférieur à celui constaté dans d'autres communes en Ile-de-France. Ainsi, si les taux Avonnais apparaissent parfois supérieurs aux taux moyens constatés, le montant d'impôt acquitté par l'utilisateur reste au final inférieur au produit moyen d'impôt, en raison de la faiblesse des bases.



## ***4 – PRESENTATION DES PRIORITES DU BUDGET PRIMITIF 2010***

Le budget primitif 2010 qui sera soumis au vote en décembre prochain, devra comme pour les années passées assurer :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement et notamment de la masse salariale et des charges de gestion courante
- un niveau d'autofinancement nécessaire au financement des investissements

### **DEPENSES :**

Un certain nombre d'opérations reportées du budget 2009 pourront être réalisées :

- Contrat triennal de voirie 1ere opération : Aménagement rues Caserne-Fontenelle pour 734 000 €, financé par le Conseil Général de 77 à hauteur de 122 695 € ainsi que par EDF (en ce quiconcerne l'enfouissement des réseaux) pour 63 324 €
- Réhabilitation du Manoir de Bel Ebat travaux supplémentaires liés au traitement du plomb : 250 000 €

En outre, un certain nombre de nouveaux projets pourraient être initiés en 2010 faisant l'objet d'une programmation pluri-annuelle, parmi lesquels :

- Contrat Réseau Vert opération 1 : Aménagement place de l'Eglise et rue Dumoncel (section Eglise-Carnot) : pour un montant de travaux de 1 185 000 €, financé par le Conseil Régional d'Ile de France à hauteur de 105 408 € ainsi que par EDF pour 88 516 € (enfouissement des réseaux)
- Travaux de réhabilitation du Gymnase de la Vallée pour un montant de 800 000 €, avec possibilité de subventions du Conseil Général de 77 (185 000 €), Conseil Régional Ile de France (345400 €) et le Comité National pour le Développement du Sport (55 850 € au titre de

l'accessibilité et 20 % de la dépense subventionnable au titre des équipements). Les dossiers de demande de subvention sont en cours d'instruction.

- Etudes visant à des travaux de réhabilitation de l'Eglise estimées à 208 289 € HT, les travaux s'élèveraient à 1 388 595 € HT. Des subventions seront sollicitées auprès de l'Etat (Direction Régionale des Actions Culturelles), du Conseil Général 77 et du Conseil Régional d'Ile de France au cours de l'année 2010.
  - Etudes pour la réalisation d'un terrain de football synthétique pour 45 500 €, les travaux seront proposés en 2011 pour un montant estimé de 2 000 000 €. Des demandes de subvention seront déposées en 2010 auprès du Conseil Général 77 et du Conseil Régional d'Ile de France, Comité National pour le Développement du Sport et Fédération Française de Football.
  - Des travaux liés au développement durable comme l'aménagement d'une cuve de récupération des eaux de source à la Maison dans la Vallée, la réfection de la cour primaire Haut Changis avec l'étude de récupération des eaux de pluie, l'acquisition de véhicules en remplacement, la poursuite du remplacement des menuiseries, isolation, pose de double vitrage et de chaudières sur des bâtiments communaux. Des subventions sont à l'étude auprès du Conseil Général 77, du Conseil Régional d'Ile de France et de l'ADEME.
- Le développement durable est systématiquement pris en compte lors des différentes opérations d'investissement. D'ailleurs, la ville répond d'ores et déjà aux critères d'éco-conditionnalité qui seront mis en place par le Conseil Général 77 dans le cadre d'octroi de subventions.
- Des travaux liés à l'accessibilité des PMR : installation de rampes, de sanitaires.... Ces travaux font l'objet d'une programmation pluriannuelle afin de respecter l'échéance de 2015 imposée.
  - Acquisition des terrains Goulard en vue de l'extension du Centre Technique Municipal pour 1 500 000 €
  - Acquisition du bois UGECAMIF de 8 ha pour 350 000 €

## **RECETTES :**

- Les recettes de fonctionnement augmenteront dans le secteur de la petite enfance suite à l'ouverture du multi-accueil. D'une part, la ville d'Avon percevra des aides financières du Conseil Général 77 : une aide au démarrage de la structure et une aide au fonctionnement. De plus, la CAF de Seine et Marne versera la Prestation de Service Unique ainsi qu'une aide liée à la conclusion d'un Contrat Enfance Jeunesse à compter de cet exercice.
  
- Toutes les importantes opérations d'investissement seront financées en partie par nos partenaires institutionnels (Conseil Général pour le contrat triennal de voirie ; Conseil Général 77, Conseil Régional d'Ile de France, Comité National pour le Développement du Sport pour les travaux de réhabilitation du gymnase...).
  
- Le Fonds de Compensation de la TVA, au vu de la convention signée avec l'Etat en 2009, sera perçu en fonction des investissements de l'année N-1, à compter de cet exercice.

**PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURI-ANUELLE DES INVESTISSEMENTS :**

	Opération	2009	2010	2011	2012	2013
Contrat triennal de Voirie	opération 1 Aménagement rues Caserne et Fontenelle	Etudes : 44 585 €	Travaux : 734 000 €			
	opération 2 Aménagement rue Charles Meunier			Etudes : 35 000 €	Travaux : 385 400 €	
	opération 3 rues des Carrosses et C. Lefebvre					Travaux : 120 000 €
Contrat réseau vert – Aménagement de circulations douces	Opération 1 : Aménagement place de l’Eglise et rue R. Dumoncel	Etudes : 88 790 €	Travaux : 1 185 000 €			
	Opération 2 : Aménagement de la place Carnot			Etudes : 62 650 €	Travaux : 834 815 €	
	Opération 3 : Réfections des rues Cléricy et Palissy				Etudes : 82 233 €	Travaux : 1 096 083 €
Culture et Patrimoine	Travaux de réhabilitation de l’Eglise (travaux intérieurs et extérieurs)		Etudes préalables : 141 165 € (budgété en partie sur 2010)	Travaux extérieurs : 614 655 € Etudes préalables en partie	Travaux intérieurs : 773 940 €	
	Réhabilitation du Manoir de Bel Ebat	Inscrit : 899 384 € Chantier fermé depuis décembre 2008 Travaux ne pourront recommencer qu’après expertise courant 1 <sup>er</sup> semestre 2010 et accord des entreprises pour travailler sous Equipements de Protection Individuels	250 000 € (traitement du plomb et travail sous EPI pour les autres entreprises)			
Sports	Réhabilitation du Gymnase de La Vallée	Etudes : 50 830 €	Travaux : 648 300 €			
	Réalisation d’un terrain synthétique	Etude de faisabilité	Etudes : 45 500 €	Travaux : 2 018 974 €		